

CERAFAK 106

Version 5

Date de révision 05/17/2026

Date d'impression 06/25/2026

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : CERAFAK 106

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Société : BYK USA LLC
524 South Cherry Street
Wallingford CT 06492

Téléphone : (203) 265-2086
Visitez notre site Web : www.byk.com
Adresse e-mail : BRIEF.BYK.NAFTA@altana.com

Numéro d'appel d'urgence : 203-265-2086; CHEMTREC 1-800-424-9300 / +1
703-527-3887**Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation**

Utilisation recommandée : Additif à base de cire
Restrictions d'utilisation : Reportez-vous à la section 15 pour les restrictions qui peuvent s'appliquer

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS**Classification SGH**

Liquides inflammables : Catégorie 3

Toxicité aiguë (Inhalation) : Catégorie 4

Irritation cutanée : Catégorie 2

Lésions oculaires graves : Catégorie 1

Cancérogénicité : Catégorie 2

Toxicité pour la reproduction : Catégorie 2

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique : Catégorie 3 (Système respiratoire, Système nerveux central)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : Catégorie 2 (organes de l'ouïe, Reins, Foie)

Danger par aspiration : Catégorie 1

Éléments d'étiquetage SGH

CERAFAK 106

Version 5

Date de révision 05/17/2026

Date d'impression 06/25/2026

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H332 Nocif par inhalation.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H351 Susceptible de provoquer le cancer.
H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (organes de l'ouïe, Reins, Foie) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseils de prudence :

Prévention:

P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur/ des étincelles/ des flammes nues/ des surfaces chaudes. Ne pas fumer.
P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P240 Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P241 Utiliser du matériel électrique/ de ventilation/ d'éclairage antidéflagrant.
P242 Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P260 Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.
P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/ Se doucher.
P304 + P340 + P312 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE

CERAFAK 106

Version 5

Date de révision 05/17/2026

Date d'impression 06/25/2026

ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise.
 P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.
 P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
 P331 NE PAS faire vomir.
 P332 + P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
 P362 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
 P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction.
Stockage:
 P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
 P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
 P405 Garder sous clef.
Elimination:
 P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange
 Nature chimique : Dispersion based on ethylene-vinyl-acetate copolymer wax
Composants dangereux

| Composant | No.-CAS | Concentration (%) |
|---------------------|-----------|-------------------|
| Acétate de n-butyle | 123-86-4 | >= 30 - < 60 |
| Xylène | 1330-20-7 | >= 20 - < 30 |
| Ethylbenzène | 100-41-4 | >= 10 - < 20 |
| Butan-1-ol | 71-36-3 | >= 5 - < 10 |

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
 Consulter un médecin.
 Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

CERAFAK 106

Version 5

Date de révision 05/17/2026

Date d'impression 06/25/2026

| | |
|---|--|
| En cas d'inhalation | <p>Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître seulement plusieurs heures plus tard. Ne pas laisser la victime sans surveillance.</p> <p>: Consulter un médecin après toute exposition importante. En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.</p> |
| En cas de contact avec la peau | <p>: Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin. En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.</p> |
| En cas de contact avec les yeux | <p>: Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des lésions irréversibles des tissus et une cécité. En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital. Enlever les lentilles de contact. Protéger l'oeil intact. Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.</p> |
| En cas d'ingestion | <p>: Maintenir l'appareil respiratoire dégagé. Ne PAS faire vomir. Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.</p> |
| Principaux symptômes et effets, aigus et différés | <p>: Pas d'information disponible.</p> |

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

| | |
|--|--|
| Moyens d'extinction appropriés | <p>: Mousse résistant à l'alcool Dioxyde de carbone (CO₂) Poudre chimique sèche</p> |
| Moyens d'extinction inappropriés | <p>: Jet d'eau à grand débit</p> |
| Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie | <p>: Pas sensible à l'impact mécanique. Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.</p> <p>Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.</p> |
| Produits de combustion dangereux | <p>: Oxydes de carbone</p> |
| Information supplémentaire | <p>: Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. Pour de raisons de sécurité en cas d'incendie, les bidons</p> |

CERAFAK 106

Version 5

Date de révision 05/17/2026

Date d'impression 06/25/2026

doivent être entreposés séparément, dans des enceintes fermées.
Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir complètement les conteneurs fermés.

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Utiliser un équipement de protection individuelle.
Assurer une ventilation adéquate.
Éloigner toute source d'ignition.
Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.
Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses.

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts.
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation d'aérosols.
Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Pour l'équipement de protection individuelle, voir rubrique 8.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.
Ouvrir les fûts avec précaution, le contenu pouvant être sous pression.
Pour éviter les renversements pendant la manipulation maintenir le flacon dans une cuvette métallique.
Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

Conditions de stockage sûres : Défense de fumer.
Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.
Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement.

CERAFK 106

Version 5

Date de révision 05/17/2026

Date d'impression 06/25/2026

Matières à éviter

Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.
 Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.
 : Conserver à l'écart des agents oxydants.

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE
Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

| Composants | No.-CAS | Type de valeur (Type d'exposition) | Paramètres de contrôle / Concentration admissible | Base |
|---------------------|-----------|------------------------------------|---|-----------|
| Acétate de n-butyle | 123-86-4 | TWA | 150 ppm 710 mg/m ³ | OSHA Z-1 |
| Acétate de n-butyle | | TWA | 150 ppm 710 mg/m ³ | OSHA P0 |
| Acétate de n-butyle | | STEL | 200 ppm 950 mg/m ³ | OSHA P0 |
| Acétate de n-butyle | | TWA | 150 ppm 710 mg/m ³ | NIOSH REL |
| Acétate de n-butyle | | ST | 200 ppm 950 mg/m ³ | NIOSH REL |
| Acétate de n-butyle | | TWA | 50 ppm | ACGIH |
| Acétate de n-butyle | | STEL | 150 ppm | ACGIH |
| Xylène | 1330-20-7 | TWA | 100 ppm 435 mg/m ³ | OSHA Z-1 |
| Xylène | | STEL | 150 ppm 655 mg/m ³ | OSHA P0 |
| Xylène | | TWA | 100 ppm 435 mg/m ³ | OSHA P0 |
| Xylène | | TWA | 20 ppm | ACGIH |
| Ethylbenzène | 100-41-4 | TWA | 20 ppm | ACGIH |
| Ethylbenzène | | TWA | 100 ppm 435 mg/m ³ | OSHA Z-1 |
| Ethylbenzène | | TWA | 100 ppm 435 mg/m ³ | OSHA P0 |
| Ethylbenzène | | STEL | 125 ppm 545 mg/m ³ | OSHA P0 |
| Ethylbenzène | | ST | 125 ppm 545 mg/m ³ | NIOSH REL |
| Butan-1-ol | 71-36-3 | TWA | 20 ppm | ACGIH |
| Butan-1-ol | | TWA | 100 ppm 300 mg/m ³ | OSHA Z-1 |
| Butan-1-ol | | C | 50 ppm 150 mg/m ³ | NIOSH REL |

Mesures d'ordre technique

: Utiliser avec une ventilation avec extraction à la source.

CERAFAK 106

Version 5

Date de révision 05/17/2026

Date d'impression 06/25/2026

Équipement de protection individuelle

| | |
|-----------------------------------|--|
| Protection respiratoire | : A moins que le moniteur d'air montre que les niveaux de vapeurs/brumes/poussières sont inférieurs au seuil admissible d'exposition porter un respirateur correctement ajusté (approuvé NIOSH) pendant l'exposition au produit. En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un filtre homologué. |
| Protection des mains Matériel | : De type imperméable (Silver Shield) recommandé |
| Remarques | : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique. |
| Protection des yeux | : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure Lunettes de sécurité à protection intégrale Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre. |
| Protection de la peau et du corps | : Vêtements étanches Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail. |
| Mesures d'hygiène | : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. |

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

| | |
|---|--|
| État physique | : dispersion |
| Couleur | : blanc |
| Odeur | : de solvant |
| Seuil olfactif | : Donnée non disponible |
| pH | : insoluble |
| Point de fusion/point de congélation | : Donnée non disponible |
| Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition | : 266 °F (130 °C) |
| Pression de vapeur | : Donnée non disponible |
| Point d'éclair | : 75 °F (24 °C) Méthode: 49 (Pensky-Martens), coupelle fermée |
| Limite d'explosivité, supérieure | : 11 % (v) |
| Limite d'explosivité, inférieure | : 1 % (v) |
| Taux d'évaporation | : Donnée non disponible |

CERAFAK 106

Version 5

Date de révision 05/17/2026

Date d'impression 06/25/2026

| | |
|---------------------------------------|---|
| Inflammabilité (solide, gaz) | : Donnée non disponible |
| Densité de vapeur relative | : Donnée non disponible |
| Densité relative/Densité spécifique | : Donnée non disponible |
| Densité | : 0.9 g/cm ³ (68 °F (20 °C)) |
| Solubilité(s) | |
| Hydrosolubilité | : non miscible |
| Solubilité dans d'autres solvants | : Donnée non disponible |
| Coefficient de partage: n-octanol/eau | : Donnée non disponible |
| Température d'inflammation | : Donnée non disponible |
| Décomposition thermique | : Donnée non disponible |
| Viscosité | |
| Viscosité, dynamique | : 10 mPa.s Méthode: Pas d'information disponible. |
| Viscosité, cinématique | : 7 mm ² /s (104 °F (40 °C)) Méthode: Pas d'information disponible. |

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

| | |
|--------------------------------------|--|
| Réactivité | : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions. |
| Stabilité chimique | : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions. |
| Possibilité de réactions dangereuses | : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions. Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air. |
| Conditions à éviter | : Chaleur, flammes et étincelles. |
| Matières incompatibles | : Oxydants forts |
| Produits de décomposition dangereux | : Dioxyde de carbone (CO ₂), monoxyde de carbone (CO), oxydes d'azote (NO _x), fumée dense et noire. |

CERAFAK 106

Version 5

Date de révision 05/17/2026

Date d'impression 06/25/2026

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**Informations sur les voies d'exposition probables**

Inhalation

Ingestion

Yeux

Absorption par la peau

Contact avec la peau

Toxicité aiguë**Produit:**

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë : > 5,000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë : 18.04 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë : > 5,000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Composants:**123-86-4 Acétate de n-butyle:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle): > 10,000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 423

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 21.1 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur
Méthode: OCDE ligne directrice 403
BPL: oui

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin, mâle et femelle): > 14,000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402

1330-20-7 Xylène:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 4,300 mg/kg
Méthode: Directive CE 92/69/CEE B.1 Toxicité aiguë (administration orale)
BPL: non

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 5000 ppm
Durée d'exposition: 4 h

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): 1,700 mg/kg
DL50 (Lapin): > 4,200 mg/kg
BPL: Pas d'information disponible.

CERAFAK 106

Version 5

Date de révision 05/17/2026

Date d'impression 06/25/2026

100-41-4 Ethylbenzène:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 3,500 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): 5,510 mg/kg

71-36-3 Butan-1-ol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 800 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 2000 ppm

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): 3,400 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée**Produit:**

Remarques: Extrêmement corrosif et destructif pour les tissus.

Composants:**123-86-4 Acétate de n-butyle:**

Espèce: Lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 404

Résultat: Pas d'irritation de la peau

1330-20-7 Xylène:

Espèce: Lapin

Résultat: irritation modérée de la peau

100-41-4 Ethylbenzène:

Espèce: Lapin

Résultat: irritation modérée de la peau

71-36-3 Butan-1-ol:

Espèce: Lapin

Résultat: irritation modérée de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire**Produit:**

Remarques: Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

Remarques: Les vapeurs peuvent provoquer une irritation des yeux, du système respiratoire et de la peau.

Composants:**123-86-4 Acétate de n-butyle:**

Espèce: Lapin

Résultat: Pas d'irritation des yeux

Méthode: OCDE ligne directrice 405

CERAFAK 106

Version 5

Date de révision 05/17/2026

Date d'impression 06/25/2026

BPL: oui

1330-20-7 Xylène:

Espèce: Lapin

Résultat: Irritation des yeux

100-41-4 Ethylbenzène:

Espèce: Lapin

Résultat: Irritation modérée des yeux

71-36-3 Butan-1-ol:

Espèce: Lapin

Résultat: Irritation sévère des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée**Composants:****123-86-4 Acétate de n-butyle:**

Type de Test: Test de Buehler

Espèce: Cochon d'Inde

Méthode: OCDE ligne directrice 406

Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

71-36-3 Butan-1-ol:

Type de Test: Test de Maximalisation

Espèce: Cochon d'Inde

Méthode: OCDE ligne directrice 406

Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

BPL: oui

Cancérogénicité**IARC**

Group 2B: Cancérogène possible pour l'Homme

Ethylbenzène

100-41-4

OSHA

Aucun composant de ce produit présent à des niveaux supérieurs ou égaux à 0,1 % ne se trouve sur la liste OSHA des cancérogènes réglementés.

NTP

Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérogène reconnu ou présumé par NTP.

Toxicité à dose répétée**Produit:**

Remarques: L'absorption des ingrédients (solvants) par inhalation et/ou par contact cutané répété a causé des lésions au foie, aux reins, du cerveau, du système respiratoire, du sang et/ou de la moelle osseuse chez les animaux de laboratoire

CERAFAK 106

Version 5

Date de révision 05/17/2026

Date d'impression 06/25/2026

Etudes sur les animaux ont démontré que xylène a des effets foetotoxiques des niveaux toxiques pour la mère.
 Xylène: inhalation excessive cause des pertes d'audition chez les animaux de laboratoire et combiné avec l'hexane accroît grandement cet effet. Xylène: contact prolongé cause dermatites.
 L'ingestion d'éthanol peut accroître les effets de la sur-exposition au xylène.
 L'éthylbenzène comme un cancérigène IARC Groupe 2B base des études sur le animaux (l'augmentation des tumeurs à la rate et souris).
 Des études ont démontré que l'acétate de n-butyle est tératogénic sur les animaux.

Expérience de l'exposition humaine

Produit:

Inhalation:

Symptômes:

De fortes concentrations sont irritantes pour les voies respiratoires. Peut causer maux de tête, étourdissement, nausée, vomissement, ainsi que dépression du SNC (somnolence, perte de coordination, fatigue).

Contact avec la peau:

Symptômes:

Le contact de la peau peut irriter. L'absorption causer les même symptômes que l'inhalation.

Contact avec les yeux:

Symptômes:

Le contact avec la peau peut probablement provoquer une irritation.

Ingestion:

Symptômes:

L'ingestion provoquera probablement l'irritation de la voie digestive; des fortes dosages peut causer une dépression du SNC.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques: Les symptômes de surexposition peuvent être maux de tête, vertiges, fatigue, nausée et vomissements., Des concentrations à un niveau très supérieur à la VME peuvent donner des effets narcotiques., Les solvants risquent de dessécher la peau.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Donnée non disponible

CERAFAK 106

Version 5

Date de révision 05/17/2026

Date d'impression 06/25/2026

Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité : Remarques: Donnée non disponible

Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation : Remarques: Donnée non disponible

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes

Donnée non disponible

Produit:

Réglementation 40 CFR Protection de l'Environnement ; Partie 82 de la protection de l'ozone stratosphérique - CAA section 602 des substances de la catégorie I

Remarques Ce produit ne contient, ni n'a été fabriqué avec ODS de Classe I ou de Classe II au sens défini par "U.S. Clean Air Act Section 602 (40 CFR 82, Subpt. A, App.A + B)".

Information écologique supplémentaire : Donnée non disponible

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

EPA code (s) de déchets dangereux : D001: Inflammable
D018: Benzène

Déchets de résidus : Jeter selon accord avec les normes en vigueur aux niveaux local, fédéral et national.
Ne pas jeter les déchets à l'égout.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.
Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.

Emballages contaminés : Vider les restes.
Éliminer comme produit non utilisé.
Ne pas réutiliser des récipients vides.
Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations internationales

CERAFAK 106

Version 5

Date de révision 05/17/2026

Date d'impression 06/25/2026

IATA-DGR

UN/ID No. : UN 1993
 Nom d'expédition des Nations unies : Flammable liquid, n.o.s.
 (Butyl acetate, Xylene)
 Classe : 3
 Groupe d'emballage : III
 Etiquettes : Flammable Liquids
 Instructions de conditionnement (avion cargo) : 366
 Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 355

Code IMDG

Numéro ONU : UN 1993
 Nom d'expédition des Nations unies : FLAMMABLE LIQUID, N.O.S.
 (BUTYL ACETATE, XYLENE)
 :)
 Classe : 3
 Groupe d'emballage : III
 Etiquettes : 3
 EmS Code : F-E, S-E
 Polluant marin : non
 Remarques : IMDG Code segregation group - none

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale

49 CFR

Numéro ONU / ID / NA : UN 1993
 Nom d'expédition des Nations unies : Flammable liquids, n.o.s.
 (Butyl acetate, Xylene)
 Classe : 3
 Groupe d'emballage : III
 Etiquettes : FLAMMABLE LIQUID
 Code ERG : 128
 Polluant marin : non
 Tailles de récipient: tambours 55 gallons; seaux 5 ou 6 gallons; échantillons 2 oz./16 oz.

SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

CERAFAK 106

Version 5

Date de révision 05/17/2026

Date d'impression 06/25/2026

EPCRA - Plan d'Urgence et Droit de Savoir des Collectivités [Emergency Planning Community Right-to-Know]
US. EPA CERCLA Substances Dangereuses (40 CFR 302)

| Composants | No.-CAS | Component RQ (lbs) | Calculated product RQ (lbs) |
|------------|-----------|-----------------------|--------------------------------|
| Xylène | 1330-20-7 | 100 | 354 |

SARA 304 - Notification de déverrouillage d'urgence

Cette matière ne contient aucun composant avec une RQ en section 304 de EHS.

US. EPA Loi sur le Planification des Mesures d'Urgence et Droit à l'Information des Travailleurs et du Public (EPCRA) SARA Title III Section 302 Substance Extrêmement Dangereuse (40 CFR355, Appendix A)

Cette matière ne contient aucun composant avec une RQ dans SARA 302.

SARA 311/312 Dangers : Par le 13 juin 2016 Federal Register remarquez, l'EPA a harmonisé les catégories de danger EPCRA 311/312 avec la communication des dangers 2012 OSHA standard de classification et d'étiquetage des produits chimiques (p. ex. GHS). Veuillez vous reporter à la Section 2 de la FDS pour identifier les catégories de danger qui convient pour les rapports.

SARA 302 : Aucun composé chimique dans cette matière n'est soumis aux exigences de déclaration selon SARA Titre III, Section 302.

SARA 313 : Si énuméré ci-dessous, ce produit contient le chimique(s) toxique sujet aux conditions de reportage de la section 313 du titre III des amendements de Superfund et de la Loi de Réautorisation de 1986 et 40 CFR partie 372

| | | |
|--------------|-----------|--------|
| Xylène | 1330-20-7 | 28.2 % |
| Ethylbenzène | 100-41-4 | 11.6 % |
| Butan-1-ol | 71-36-3 | 6.0 % |

Loi sur l'Air Propre [Clean Air Act - USA]

Le(s) produit(s) chimique(s) suivant(s) est(sont) listé(s) comme HAP dans "U.S. Clean Air Act, Section 112 (40 CFR 61)":

| | | |
|--------------|-----------|--------|
| Xylène | 1330-20-7 | 28.2 % |
| Ethylbenzène | 100-41-4 | 11.6 % |

Ce produit ne contient aucune substance chimique listée dans le U.S. Clean Air Act Section 112(r) for Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130, Subpart F).

Le(s) produit(s) chimique(s) suivant est/sont listé(s) dans le U.S. Clean Air Act Section 111 SOCM I Intermediate or Final VOCs (40 CFR 60.489):

CERAFAK 106

Version 5

Date de révision 05/17/2026

Date d'impression 06/25/2026

| | | |
|---------------------|-----------|--------|
| Acétate de n-butyle | 123-86-4 | 47.9 % |
| Xylène | 1330-20-7 | 28.2 % |
| Ethylbenzène | 100-41-4 | 11.6 % |
| Butan-1-ol | 71-36-3 | 6.0 % |

Non-volatile (poids) : 6 %
 Méthode: 60min/125°C
 DIN EN ISO 3251
 L'information non-volatile n'est pas des spécifications.

Massachusetts Right To Know

| | |
|---------------------|-----------|
| Acétate de n-butyle | 123-86-4 |
| Xylène | 1330-20-7 |
| Ethylbenzène | 100-41-4 |
| Butan-1-ol | 71-36-3 |
| Benzene | 71-43-2 |

Pennsylvania Right To Know

| | |
|---------------------|-----------|
| Acétate de n-butyle | 123-86-4 |
| Xylène | 1330-20-7 |
| Ethylbenzène | 100-41-4 |
| Butan-1-ol | 71-36-3 |
| Copolymère | - |
| Toluène | 108-88-3 |
| Cumène | 98-82-8 |

New Jersey Right To Know

U.S.: Nombre Secret : 800963-5996
Commercial
d'Enregistrement de New
Jersey pour le produit (NJ
TSRN)

Prop. 65 de la Californie

⚠ AVERTISSEMENT: Ce produit peut vous exposer à des produits chimiques, y compris Ethylbenzène, Cumène, Benzene, qui est/sont connus de l'état de la Californie pour causer le cancer, et Toluène, Benzene, qui est/sont connus de l'état de la Californie pour causer des malformations congénitales ou d'autres dommages reproductifs. Pour plus d'informations, accédez à www.P65Warnings.ca.gov.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TSCA : Toutes les substances sont notifiées actives sur l'inventaire de la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)

Section 5a : Aucune substance n'est soumise à une règle nouvelle d'utilisation importante.

Section 4 / 12(b) : Aucune substance n'est soumise aux exigences TSCA 12 (b)

CERAFAK 106

Version 5

Date de révision 05/17/2026

Date d'impression 06/25/2026

en matière de notification d'exportation.

DSL

: Nous certifions que tous les composants sont énumérés sur le LIS LCPE.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Date de révision : 05/17/2026

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.